

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Haute-Marne

**DELIBERATION**  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Saint-Maurice**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 02 JUIN 2021**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	10	10

Date de convocation 25 mai 2021
------------------------------------

Date d'affichage du compte rendu 08 juin 2021
--

L'an deux mille vingt et un, le deux juin à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en le conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Didier DECHANET**, maire.

Présents : **ARBELIN Fabienne, ARNOULD Stéphane, CATTANEO Julien, DECHANET Didier, GEOFFROY Emy, KARASZ Jean-Philippe, MOISSON Emmanuel, RIVES Christelle, ROYER Jean-Raymond, SOLTERMANN Sylvain.**

Absents : **DA SILVA Geoffrey,**

Représentés :

**Madame RIVES Christelle** a été nommée secrétaire de séance

**Objet : Approbation du zonage d'assainissement**  
**N° de délibération : 2021\_21**

Vu l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles 6 123-1 et suivants du Code de l'Environnement ;

Vu les articles R 123-1 et suivants du Code de l'Environnement ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Saint Maurice en date du 24 aout 2020 proposant le zonage d'assainissement ;

Vu l'arrêté municipal du 9 février 2021 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique ;

Vu les conclus du Commissaire Enquêteur ;

Vu les propositions de modifications du plan de zonage de l'assainissement résultant des conclusions du Commissaire Enquêteur ;

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente.

- Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans les journaux.
- Dit que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public :

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 08/06/2021 à 18h04

Référence de l'AR : 052-215203274-20210602-2021\_21-DE

Affiché le 08/06/2021 - Certifié exécutoire le 08/06/2021

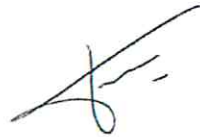
- A la Mairie de Saint Maurice aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.
- A la Préfecture de Haute-Marne.

Dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicités précitées.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le maire, Didier DECHANET



DIDIER DECHANET  
2021.06.08 17:58:17 +0200  
Ref:20210608\_174801\_1-1-O  
Signature numérique  
le Maire

Didier DECHANET